

Rapport - préavis N° 23/5.11

Objet : Politique de l'hébergement d'urgence et le logement de transition

Détermination de la Commission

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission des finances s'est réunie le 22 août pour se déterminer sur ce rapport-préavis sans entrer en matière en ce qui concerne le débat et la réflexion propre à la commission ad hoc.

Toutefois, nous devons constater que notre commune ne possède à ce jour aucune infrastructure qui permette un hébergement d'urgence et/ou un logement de transition. Au premier abord Morges la Coquette semble ne pas avoir à se soucier de ces problèmes. Mais un regard plus appuyé nous fait constater qu'un tissu social fragilisé existe aussi dans notre Ville. En effet, pour diverses raisons (loyers trop élevés, endettement, perte subite de travail, etc.), des habitants morgiens, même avec un travail, se retrouvent à la rue. Ces personnes qui ne sont plus solvables n'ont aucune chance de se reloger et elles entrent dans une spirale de précarité difficile à remonter.

Le projet de la Ville porte sur 3 étapes, la commission des finances se penche seulement sur les coûts récurrents qui font l'objet du rapport-préavis, à savoir :

- 1^{ère} étape - Logement d'urgence : location d'un appartement avec 2 chambres et des services en commun à l'Armée du Salut ainsi que les services d'encadrement qui accompagnent cette mesure. Il s'agit de CHF 18'000/an soit CHF 1'500 par mois. La location d'un appartement de ce type sur le marché est impossible à trouver à ce prix, mais même si tel était le cas, la commune devrait engager une personne qui s'occupe de la gestion de ce type d'accueil. Comme la vocation de l'Armée du Salut est celle de l'accueil et de l'aide sans se soucier de la provenance des personnes prises en charge, avec la location de cet appartement nous sommes sûrs que ce service sera destiné principalement à des morgiens.
- 3^{ème} étape – Logement de transition : ce type de logement est mis à disposition pour 6 mois et renouvelable 1 fois. Aujourd'hui, la seule possibilité pour la Ville de Morges est de proposer une chambre d'hôtel qui revient à CHF 80 par jour et par personne, donc un coût de CHF 14'400 pour 6 mois pour une seule personne. Ce coût pourrait devenir très important si toutes les personnes en état de détresse bénéficieraient d'une chambre d'hôtel. Coûts qui ne permettent même pas une réinsertion dans la vie sociale. La collaboration avec le Relais, qui bénéficie déjà d'une subvention de l'Etat, permet de mettre en œuvre ce service d'une façon économique, puisqu'il s'agit d'une dépense annuelle de CHF 55'784. Là, aussi il s'agit d'une synergie entre la Ville, un organisme existant qui a toutes les compétences nécessaires pour encadrer les bénéficiaires de ce projet et les bénéficiaires mêmes qui y participent aussi financièrement. Même si la Ville de Morges avait actuellement à disposition des appartements à utiliser pour le logement d'urgence, elle se verrait ici aussi dans l'obligation d'engager du personnel pour coordonner et assurer ce type de logement.

La commission des finances estime que notre commune doit se soucier de tous ses habitants et en particulier de ceux qui se trouvent à un certain moment de leur vie dans des situations de détresse qui nécessitent une prise en charge temporaire. Leur maintien dans la précarité a un coût important sur nos finances au travers de la facture sociale (péréquation). De ce fait, la charge financière de CHF 73'784 à porter au budget dès l'année 2012 peut être assumée sans autre par les comptes de la commune.

La Commission des finances, à la majorité des membres présents, sept pour et deux abstentions, se détermine en faveur de cette dépense et se rallie au préavis-rapport de la Municipalité.

Au nom de la Commission :

La Présidente : Maria Grazia Velini